

Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie

**APPEL À
PROJETS
2020**

DATES LIMITES
DE RÉCEPTION
DES DOSSIERS :
**10 MARS ET
3 SEPTEMBRE 2020**

Contexte

L'évolution des mœurs et de la législation a légitimé plus que jamais le droit des personnes âgées à prendre part aux décisions qui les concernent et à choisir leurs conditions de vie jusqu'à leur mort. Parallèlement, les exigences de rationalisation des coûts et de qualité des aides et soins se sont renforcées, de même que la quête du risque « zéro ». Dans ce contexte, de nombreux aidants et professionnels, à domicile comme en établissement, peinent à concilier le respect du droit au choix avec les obligations professionnelles ou familiales qui pèsent sur eux. La tendance actuelle consiste souvent à « prendre en charge », et parfois à surprotéger la personne pour limiter les risques, au détriment de son autonomie, de sa qualité de vie et parfois de son intégrité physique ou morale.

Jusqu'où sécurité et respect des choix et habitudes des personnes âgées sont-ils compatibles ? Que faire lorsque la famille souhaite l'entrée d'un proche âgé en établissement au nom de sa sécurité et que celui-ci s'y oppose ? Comment réagir lorsque la personne refuse aide et soin ? Comment recueillir la volonté ou les souhaits d'une personne qui rencontre des difficultés à communiquer ou à exprimer ses désirs ?

Tout particulièrement en fin de vie, le droit au choix est difficilement pris en compte pour les personnes âgées. En effet, si aujourd'hui la démarche palliative est effective dans les unités et les équipes mobiles de soins palliatifs, elle a du mal à se diffuser dans les lieux de vie des personnes âgées et là où elles décèdent : les services de long séjour, les maisons de retraite, le domicile, etc.

Parler de la mort prochaine ou du décès d'un proche reste difficile, notamment dans les établissements, alors que l'avancée en âge confronte personnes âgées, familles et professionnels à des questions complexes qui appellent des réponses individualisées et évolutives, pensées collectivement. Comment organiser le maintien de la personne sur son lieu de vie (domicile, Ehpad...) lorsque son état se dégrade ? Comment anticiper les choix à venir pour que soient respectés les volontés et les droits de la personne âgée ? Comment soutenir les proches et les professionnels confrontés à la fin de vie et au deuil ?

La Fondation de France est témoin des difficultés rencontrées (manque de temps, de formation...). Mais elle observe aussi de nombreuses expériences réussies, à domicile comme en établissement, dans lesquelles personnes âgées, professionnels et familles ont su dialoguer pour préserver l'autonomie décisionnelle des personnes âgées et les protéger sans porter atteintes à leurs libertés.

Objectifs

La Fondation de France souhaite soutenir des projets qui permettent une évolution des pratiques pour une meilleure prise en compte des désirs et des volontés des personnes âgées quel que soit leur état de santé et leur lieu de vie.

La Fondation de France entend également encourager des démarches aidant les personnes âgées, les proches et les professionnels à mieux appréhender la question de la mort et du deuil.

Cela suppose un dialogue et une réflexion pluridisciplinaire entre tous les acteurs, sur les notions de risque et de responsabilité et/ou sur l'expression des souhaits de la personne et les actions à mener pour les prendre réellement en compte. Cela implique, lorsqu'elle est possible, la participation de la personne, et dans tous les cas, une plus grande anticipation des choix et des démarches à mener pour les accompagner.

Aussi, cet appel à projets vise à permettre :

- la collaboration des professionnels des établissements et services avec des acteurs de la société civile afin de mener des actions en faveur du droit au choix et au risque ;
- une meilleure anticipation et concertation, en particulier avec les familles, autour des situations jugées à risque, en dédramatisant les situations ;
- une plus grande liberté de parole, de choix et de décision des personnes âgées, quel que soit leur lieu de vie ;
- une meilleure adaptation des organisations au rythme de vie des personnes âgées ;
- la préparation aux moments difficiles avec les personnes âgées, les proches et les acteurs du « prendre soin » ;
- le développement d'actions qui facilitent la réflexion et l'élaboration de projets autour de la fin de vie et du deuil.

Qui peut répondre ?

- les associations (d'aide à domicile, de familles, d'usagers, de bénévoles, etc.) et structures à but non lucratif ;
- les établissements et services accueillant des personnes âgées, publics ou privés à but non lucratif (Ehpad, hôpitaux, accueils de jour, etc.) ;
- les collectivités locales.

Exemples de projets soutenus

Aménagement de l'environnement pour favoriser la liberté d'aller et venir (hors mise en accessibilité).

Formalisation d'un accompagnement par les pairs lors de l'arrivée d'un nouveau résident.

Démarche concrète favorisant la participation effective des résidents à la vie quotidienne et au fonctionnement de l'Ehpad, dans le respect de leurs habitudes et goûts (horaires des repas, menus...).

Groupes de parole ou d'expression permettant de débattre de sujets choisis par les personnes âgées.

Formations /tutorat autour de la question de l'approche palliative et de la mort.

Réunion des professionnels, proches, personnes âgées qui le souhaitent en hommage à une personne décédée.

Partenariat entre un club de sport et une maison de retraite pour créer un programme d'actions et d'événements.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Deux axes seront privilégiés :

Axe 1 : Respect des choix et des volontés des personnes

Il s'agit d'encourager les établissements et services à modifier leur organisation pour concilier les contraintes des professionnels et les choix de vie des personnes âgées, à mettre en place des coopérations avec des acteurs de la société civile locale pour favoriser les droits et libertés des personnes âgées.

Les projets soumis peuvent :

- favoriser des échanges de pratiques entre équipes autour d'expériences ayant apporté des améliorations concrètes dans le respect du droit au choix et/ou la réflexion sur le droit au risque ;
- permettre d'identifier, chez les familles et les professionnels, les freins et leviers du respect du droit au choix et au risque ;
- faciliter le recueil des volontés, choix de vie des personnes âgées, y compris lorsque la communication peut sembler difficile.

Axe 2 : Accompagner la fin de vie et l'après-décès

Il s'agit de prendre en compte autant que possible les souhaits de la personne quant au lieu et aux conditions de sa fin de vie, de créer les conditions d'un dialogue sur la mort pour apaiser la souffrance pour les vivants, ceux qui vont mourir et ceux qui accompagnent, et de repenser la place des rites et accompagner les endeuillés.

Les projets soumis peuvent :

- favoriser une réflexion partagée autour du respect des volontés des personnes âgées concernant leur fin de vie et leur mort ;
- viser le soutien aux personnes affectées par un décès (d'un proche, d'un résident, etc.).

Pour les deux axes, les projets soumis peuvent être :

- des formations et des initiatives destinées à soutenir au long cours les équipes professionnelles ou bénévoles et les aidants ;
- des initiatives locales ou nationales destinées à mieux informer, sensibiliser et former conjointement les personnes âgées, leurs proches, les bénévoles et les professionnels sur les aides et les droits existants à partir de supports élaborés de manière collaborative et dont la diffusion sera suivie afin d'en évaluer les impacts.
- des actions destinées aux personnes âgées là où elles vivent et là où elles décèdent. Exemple : accompagnement des personnes âgées et de leurs familles dans les décisions concernant leur mode de vie et le respect de leurs habitudes.

Les projets soumis peuvent s'étendre sur plusieurs années.

Critères de sélection

Les projets proposés devront :

- partir de l'analyse de situations concrètes jugées insatisfaisantes du point de vue du respect du droit au choix ou au risque ;
- exposer la démarche collective, mise en place pour y répondre et les effets attendus ;
- prévoir les modalités d'évaluation de la démarche (impact sur les pratiques) ;
- pour les organismes concernés, préciser comment la démarche et l'action envisagées s'articulent avec le projet associatif, de service ou d'établissement et/ou le plan de formation ;
- bénéficier d'un co-financement ;
- pour les formations à la démarche palliative, s'assurer de l'implication des équipes mobiles et des réseaux de soins palliatifs.

Les projets qui favorisent la pluridisciplinarité et les réflexions partagées entre l'ensemble des acteurs concernés (personnes âgées, proches, bénévoles et professionnels) ainsi que la participation des personnes âgées seront privilégiés.

La Fondation de France ne finance pas : les séjours vacances, les jardins à vocation uniquement thérapeutique, les postes salariés, les formations individuelles et les formations « clés en main », les formations des bénévoles d'accompagnement en soins palliatifs, le remplacement du personnel en formation et les travaux de construction ou de rénovation, les actions de communication et les projets audiovisuels qui ne sont pas partie intégrante d'une démarche de formation d'équipe, les événements ponctuels.

AIDES MÉTHODOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES



La Fondation de France propose des aides complémentaires aux porteurs de projets, pour un appui méthodologique ou pour évaluer les impacts environnementaux de leur projet.



Plus d'informations sur fondationdefrance.org rubrique *Trouver un financement*.

Comment répondre ?

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature sur le site de la Fondation de France fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 10 mars 2020 à 17h pour la première session, puis jusqu'au 3 septembre 2020 à 17h pour la seconde session.

Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne. Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers seront examinés par le jury. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais

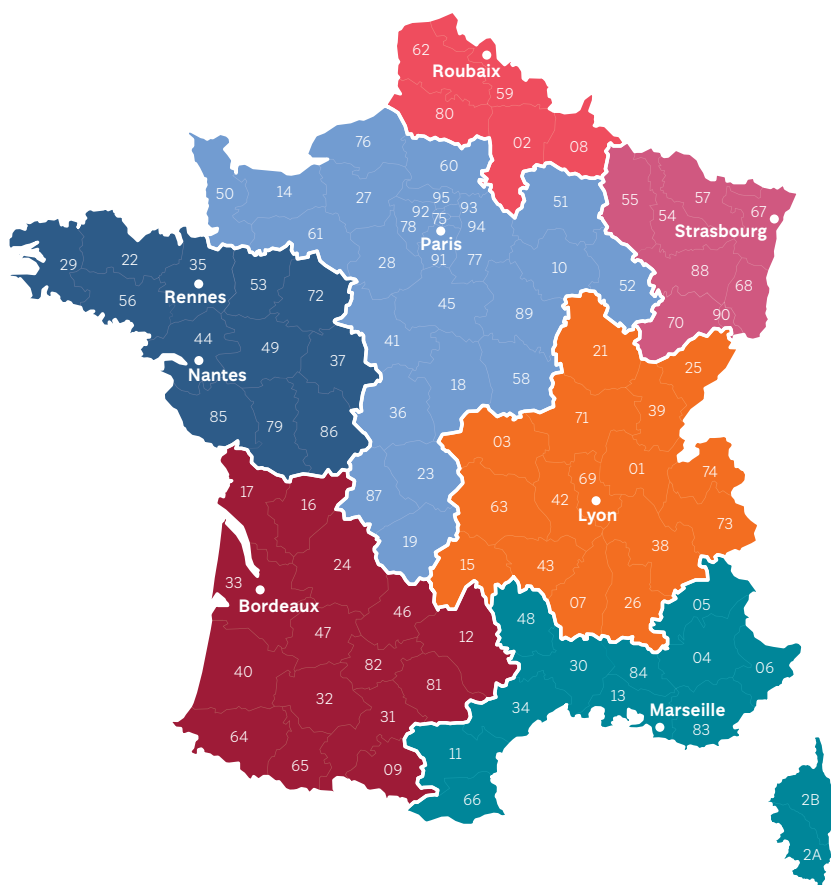
sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance.

Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes...

Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Nous connaître / ODD: nos engagements*.

La Fondation de France, au plus près du terrain



La proximité est une réalité de notre métier et une façon d'être. Notre métier est fait de relations humaines, d'échanges et de rencontres. C'est aussi la proximité qui caractérise la plupart de nos actions, mises en œuvre au plus près du terrain. C'est encore la proximité qui a guidé notre organisation, avec une présence forte en région et un réseau de bénévoles en prise directe avec les réalités sociales et économiques de leur territoire.

Nord

29 Grand'Rue
59100 Roubaix
03 20 11 80 90
nord@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
04 72 10 92 30
centrest@fdf.org

Grand Ouest

8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
02 99 38 24 22
5 rue Columelle
44000 Nantes
02 51 83 20 70
grandouest@fdf.org

Sud-Ouest

29 rue Esprit des Lois
33000 Bordeaux
05 56 52 03 07
sudouest@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
03 88 22 78 68
grandest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
04 91 90 08 77
mediterranee@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane,
La Réunion, Martinique,
Mayotte, Nouvelle-Calédonie,
Polynésie française,
Saint-Barthélemy, Saint-Martin,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres
australes et antarctiques fran-
çaises, Wallis-et-Futuna.
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
01 44 21 31 00
fondation@fdf.org

Siège et Centre-Ouest

40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
01 44 21 31 00
fondation@fdf.org

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
in @ f
fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 857 fondations abritées soutiennent chaque année près de 10 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.